



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amendes

Question écrite n° 98620

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le fait que de plus en plus de nos concitoyens se plaignent de recevoir chez eux des contraventions majorées pour des véhicules cédés à une tierce personne. De plus, ces personnes sont contraintes de se rendre, à leurs frais, au Tribunal de police proche du lieu où la contravention a été matérialisée afin de la faire annuler et ainsi d'éviter toute complication pécuniaire et procédurale. Alors que de nombreux concitoyens menacent déjà de porter plainte contre la police nationale, il lui demande s'il peut l'éclairer sur les raisons d'un tel écueil procédural, comment l'enrayer et quels seraient les *modus operandi* qu'il pourrait préconiser à nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98620

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 640

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)